

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 8 JUIN 2000

L'an DEUX MILLE et le HUIT JUIN à 18 Heures, le Conseil Municipal de la Commune de Montréjeau, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de M. Jean JORDA, Maire.

Présents : MM. JORDA, Maire, BONNEFOI, MME CAMBOURS, MM BEYRET, TORNAMORELL, Adjoints, M. ORLIAC, KIHAL, MIQUEL, MOUREMBLES, LORENZI, MMES RICAUD, SENTENAC, ARROU, DEDIEU, MM. SAVE, DUMONT.

Absents: MM.MEYER, VERDIER, RUMEAU, MMES ANDRE, CASAMIAN, MM.ANDRIEU, HENRIOT

Procurations :
 MR VERDIER a donné procuration à MME CAMBOURS
 MR RUMEAU a donné procuration à M. BONNEFOI
 MME ANDRE a donné procuration à M. JORDA.
 MME CASAMIAN a donné procuration à M. KIHAL

Monsieur Le Maire ouvre la séance à 18 h en excusant les absents, Monsieur HENRIOT et Mademoiselle CASAMIAN.

Monsieur BONNEFOI est élu secrétaire de séance et donne lecture du Procès Verbal de la séance précédente. Aucune observation n'étant formulée, le Procès Verbal est adopté à l'unanimité.


Avant de commencer, Monsieur SAVE souhaite faire une remarque au sujet de l'heure de la réunion et demande si les prochaines séances du Conseil ne pourront pas se dérouler à 21 heures, plutôt qu'à 18 Heures car il a d'autres réunions de prévues.

Monsieur Le Maire lui réponds qu'il demandera aux élus leur préférence, il décidera selon la majorité.

INAUGURATION : TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES PLACES ET DE LA RUE DU GENERAL PELLEPORT - AGRANDISSEMENT DU GOLF

Monsieur Le Maire informe l'assemblée qu'il a contacté Monsieur Le Sous Préfet pour l'inviter à l'inauguration des travaux de la Bastide et ce dernier propose le 24 Juin comme date disponible, en même temps il y aura l'inauguration de l'agrandissement du Golf, vous recevrez une invitation,

- 9 H 45 => *inauguration des places,*
- 10 H 45 => *inauguration du golf avec un vin d'honneur.*



Monsieur Le Maire précise que Monsieur Le Sous Préfet procédera à ces inaugurations.

Monsieur SAVE demande à titre d'information combien a coûté l'agrandissement du Golf et comment a t-il été financé.

Monsieur Le Maire indique qu'il a prévu de donner ces informations. La subvention du programme Bastide a été demandée en 1988, elle a été obtenue et le projet non réalisé. Il a relancé ce programme en 1995.

Le montant des travaux s'élève à 2 923 667 F, financé par :

- 1 emprunt de 2 000 000 Frs,
- 1 subvention de 400 000 Frs,
- autofinancement de 523 667 Frs.

Il précise que l'achat et la démolition de la Maison GIMENEZ, la rénovation de la façade ROGER, l'aménagement de la rampe handicapés, les marches de la Mairie et l'angle des W.C. de la place de la République en petit jardin sont compris dans ce prix ainsi que les travaux d'environnement de la Mairie.

Pour les maisons vétustes de la place de la République appartenant à Madame COULATY, un arrêté de péril a été pris et un expert désigné par le Tribunal est intervenu nous donnant les mesures de sécurité à prendre. Ces maisons sont à démolir mais la famille COULATY souhaite trouver un promoteur.

Madame SENTENAC indique qu'avant il y avait une tour à cet endroit

Monsieur Le Maire souhaite connaître le nom de la tour pour l'indiquer sous la pierre qui a été trouvée lors de la démolition.

Monsieur Le Maire explique que le projet de l'extension du Golf s'élevait à 2 millions. Pour la 1ière tranche de travaux le montant des dépenses est de 987 000 Frs, représentant 50 % du projet. Les employés Municipaux ont fait une grosse partie des travaux (terrassment, gazon, clôture, et la construction de la station de pompage).

Monsieur Le Maire indique que les travaux ont été financés par une subvention du Conseil Régional de 500 000 F et un autofinancement de 500 000 F.

Madame SENTENAC demande si le golf apporte des revenus à la Mairie.

Monsieur JORDA précise que 80 % des cotisations reviennent à la Mairie et 20 % au Club. et donne le relevé des cotisations depuis 1989.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ANNEE	COTISATIONS GOLF	PART. 80 % COMMUNE
1989	72 750.00 F	58 040.00 F
1990	84 040.00 F	67 232.00 F
1991	89 450.00 F	71 560.00 F
1992	92 225.00 F	73 780.00 F
1993	110 970.00 F	88 776.00 F
1994	106 070.00 F	84 856.00 F
1995	102 335.00 F	81 868.00 F
1996	120 085.00 F	96 068.00 F
1997	137 345.00 F	109 876.00 F
1998	187 220.00 F	149 776.00 F
1999	222 700.00 F	178 160.00 F
AU 31.05.2000	244 000.00 F	195 200.00 F
TOTAL	1 569 190.00 F	1 255 192.00 F

Monsieur MIQUEL : est ce que cette augmentation est due à la hausse du prix ou du nombre de cartes d'adhérents ?

Monsieur JORDA répond qu'il y a de plus en plus de joueurs qui fréquentent le Golf et indique que la somme de 300 000 F qui a été prévue au budget, soit 200 000 F pour les cotisations, soit 100 000 F pour les balles plus le petit parcours sera certainement atteinte.

Monsieur MIQUEL demande s'il y a une buvette qui rapporte ?

Monsieur JORDA précise qu'il ne compte pas trop là dessus, mais effectivement une régie a été créée pour cette buvette.

Monsieur JORDA souhaite que le Golf soit populaire et qu'il reste le meilleur marché de toute la région et de France.

Monsieur MIQUEL demande s'il y a 2 emplois.

Monsieur Le Maire précise qu'il y a 2 employés à plein temps et 2 CES à la réception et qui ramassent les balles. Il y a également un emploi jeune qui a été recruté pour aider les associations, actuellement il est au Golf.

Monsieur TORNAMORELL signale qu'il y a une famille de Sauveterre qui a acheté une maison à Montréjeau pour pouvoir jouer au Golf.

SUBVENTION POUR L'ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE

Monsieur Le Maire expose :

Monsieur TAP, Principal du Collège a adressé un courrier faisant part de la qualification pour la finale du Championnat de France de l'Equipe minime de Hand Ball et sollicite une aide financière pour la participation à cette finale.

Il propose d'attribuer une somme de 1 000 Frs à l'Association Sportive du Collège.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000 Frs à l'Association Sportive du Collège qui sera prélevée sur le montant des divers inscrit du Budget Primitif 2000 au compte 65748.

PROBLEME D'INSECURITE DES COMMERCANTS

Monsieur Le Maire donne lecture d'un courrier qu'il vient de recevoir émanant de quelques commerçants suite à l'agression inqualifiable dont a été victime l'un de leurs collègues, ainsi que des clients, faisant part de leur indignation et de leur inquiétude et demandent l'intervention des élus pour que notre ville retrouve sa sérénité et sa quiétude.

Il a réagi rapidement à cette lettre et fait quelques démarches. Il a rencontré un attaché de la Sous Préfecture de Saint-Gaudens. Il est indispensable que les victimes déposent plaintes pour qu'une procédure judiciaire soit ouverte il faut se porter partie civile avec un bon avocat. Il a également rencontré le Chef de Gendarmerie qui doit effectuer des rondes de nuits plus fréquemment.

A ce jour, Monsieur Le Maire informe que les Gendarmes sont sur les traces des délinquants qui ont dégradés les discothèques de Montréjeau et de Luchon.

Il rappelle que la Mairie avait passé un contrat avec une Société de Gardiennage qui rendait une bonne prestation, elle signalait tous les jours à la Mairie et à la Gendarmerie les problèmes rencontrés la nuit. Une autre Société a succédé à la première et il y avait de plus en plus de problèmes de délinquances et de dégradations, le contrat n'a pas été renouvelé.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire va essayer de contacter une Société de vigile sérieuse pour essayer de régler ces problèmes car c'est quand même dissuasif.

Madame RICAUD demande que la police fasse plus de rondes et précise que c'est grave de tomber sur les gendarmes de Toulouse lorsqu'on fait appel à la Gendarmerie de Montréjeau.

Madame SENTENAC déplore que les petits incidents n'incitent pas les gens à porter plainte mais ils deviennent tellement fréquents que des milices vont se créer pour faire leur police eux mêmes.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE de manifester son mécontentement auprès des autorités responsables

MESURE D'URGENCE CONTRE LE SATURNISME

Monsieur Le Maire informe :

Le Préfet de la Région a adressé un courrier concernant les mesures d'urgences contre le saturnisme indiquant qu'il devait déterminer les zones à risques et envisager d'intégrer notre commune dans le périmètre à risque compte tenu du nombre de logements construits avant 1948.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter l'intégration de notre commune dans la zone à risque dans l'attente des études nécessaires qui seront réalisés ultérieurement par la Préfecture.

JURY D'ASSISE POUR 2001

Monsieur Le Maire précise qu'il convient de désigner 6 Jurés de la liste électorale.

Après tirage au sort, les noms suivant sont retenus.

- ARNAULT Jacques	L7	P8
- POUSSON Philippe	L2	P152
- DUVIN J. Jacques	L6	P74
- MARTY Brigitte	L10	P127
- ORLIAC Paul	L3	P140
- CASAMIAN André	L4	P44

Jacquet

DISPOSITIONS RELATIVES AUX CONDITIONS D'EXERCICE DES MANDATS LOCAUX

La circulaire du Ministre de l'Intérieur relative aux conditions d'exercice des mandats locaux comporte une série de modifications.

Les indemnités de fonction perçues par les maires sont revalorisées.

Le Taux des indemnités est systématiquement relevé dans chaque strate.

Le montant de l'indemnité allouée au Maire est calculé en fonction du barème suivant :

- Pour les communes de 1000 à 3499 habitants - 43 % du traitement de l'indice brut 1015.

Ces dispositions sont d'application immédiate à la parution du décret.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DONNE un avis favorable à ces dispositions.

DEMANDE DE Madame JACQUET POUR L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE - ALLEE DU PECOUP

Monsieur Le Maire donne lecture de la lettre de Madame JACQUET, fille de Monsieur MARCH qui souhaiterait bénéficier d'une sortie Rue du Pécoup pour la maison qu'elle possède Avenue du Nord.

M. MOUREMBLES demande la superficie de ce terrain et la valeur qu'il peut avoir.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur Le Maire pense qu'il y a à peu près 400 m² sans grande valeur, les riverains ont été expropriés et la cession a été faite à titre gratuit pour la réalisation de l'Allée du Pécoup et demande à la commission des travaux et de la voirie de se réunir et d'en discuter.

Il propose également de réexaminer la demande de M. DUMONT qui souhaite également acquérir une partie du terrain près de la voie ferrée, route de Mazères.

MUSEE DU SOLDAT

Monsieur Le Maire doit faire le point sur l'affaire du musée du soldat et déplore l'absence du responsable. Il rappelle que lorsque M. HENRIOT a été élu au Conseil Municipal, il a voulu ouvrir un musée car il possédait une exposition itinérante sur le thème des soldats et de l'armée. Le Conseil Municipal lui avait donné le feu vert pour occuper provisoirement une salle de l'Hôtel de Lassus.

Il expose également tous les avantages que M. HENRIOT a obtenu de la ville :

- Achat de vitrines et de mannequins, travaux d'entretien du Bâtiment, électricité, plomberie, façades et charpente couverture, déménagement de la région Toulousaine d'une grosse partie du matériel ainsi qu'un contrat CES de 3 ans pour sa compagnie.

- Les embauches personnelles de M. HENRIOT ont souvent abouties à la Mairie pour une demande de règlement...

- Dons et prêts de "MONTREJEAU POUR TOUS" à M. HENRIOT pour lui permettre de faire face à ses condamnations et lui éviter les poursuites.

Monsieur DUMONT informe qu'il a remarqué au moins 600 postes de télévision dans les locaux.

Madame SENTENAC indique que M. HENRIOT l'avait convoqué avant les élections pour lui montrer le bureau qu'il lui avait préparé et qu'il lui réservait. Elle a répondu qu'elle devait d'abord réfléchir.

Monsieur Le Maire précise que suite aux déclarations de M. HENRIOT à la Dépêche du Midi, exprimant le désir de partir à CHALON SUR SAONE, il a été obligé de répondre et pour en finir avec cette affaire, il donne lecture de la lettre qu'il a adressée à M. HENRIOT.

Monsieur Le Maire pense qu'il faudrait qu'une commission d'enquête municipale soit désignée pour lui rendre visite et connaître ses intentions afin de décider s'il doit rester ou non.

Madame SENTENAC et Monsieur DUMONT se propose pour cette mission afin de connaître ses véritables intentions.

REPRISE DU BALCON ET DES SUPPORTS DE LA FACADE DE L'ANCIEN HOTEL DU PARC



Monsieur Le Maire expose :

L'Hôtel du Parc situé place Valentin Abeille, doit faire l'objet des travaux de consolidation en façade Nord au niveau des supports et balcons qui menacent d'effondrement.

Le montant des travaux s'élève à **298 500 F. HT** soit **357 006 F. TTC**.

Afin de ne pas mettre cet immeuble en péril et assurer la sécurité des personnes, il serait souhaitable de faire réaliser ces travaux dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de faire réaliser ces travaux en urgence.

SOLLICITE auprès du Conseil Général une subvention la plus élevée possible,

DONNE tout pouvoir au Maire pour mener à terme ces travaux.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur DUMONT demande à Monsieur Le Maire s'il ne serait pas possible de mettre des bancs autour du Lac.

Monsieur Le Maire donne son accord pour que des bancs rustiques soient installés, ils seront réalisés avec des matériaux du pays (pierres, troncs etc...) par les employés des services techniques si possible ou alors achetés chez un fabricant.

Monsieur TORNAMORELL montre les plaques de rues que nous venons de recevoir en indiquant que 33 plaques sont arrivées. Il y a encore un certain nombre à commander.

Certaines rues n'ont pas de nom et il serait souhaitable de les baptiser.

Monsieur Le Maire indique que le jour de l'inauguration Monsieur Le Sous Préfet enlèvera le voile recouvrant la plaque du Général Pelleport qui sera placée sur sa Maison Natale.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil est favorable à l'acquisition de plaques complémentaires.

Pour le mandatement de ces plaques qui ont un prix unitaire inférieur à 4 000 Frs, il serait souhaitable de considérer la dépense globale pour l'imputer au budget d'investissement au chapitre 21 ainsi que divers matériels d'équipement pour le service d'Assainissement qui ont également un prix inférieur à 4 000 Frs.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

DECIDE d'imputer ces acquisitions en section d'investissement.

RENOVATION DES VESTIAIRES DU TERRAIN DE RUGBY - RUE SALVADOR ALLENDE - COTE DE SAUBAN

Monsieur Le Maire expose qu'il faut réaliser dans les meilleurs délais la rénovation des vestiaires du stade de rugby qui ne sont plus en état pour accueillir les joueurs et nécessitent une remise aux normes.

Un devis a été établi par la SARL BALMOISSIERE ET MIQUEL pour un montant de :
63 163,00 F.H.T soit **75 542,95 F.T.T.C.**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE de confier à la SARL Balmoissière et Miquel les travaux de réfection des vestiaires du stade de rugby.

DECIDE de demander une subvention la plus élevée possible auprès du Département,

DONNE tout pouvoir en Mairie pour mener à terme cette opération.

MISE EN PLACE DE TROIS APPAREILS D'ECLAIRAGE PUBLIC RUE SARTOR

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de ses compétences statutaires, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux concernant la mise en place de trois appareils d'éclairage public rue Sartor.

Le coût total de ce projet estimé à **7 640 F TTC.**

Monsieur Le Maire précise que le SDEHG sera attributaire du FCTVA et sollicitera du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune sera au plus égale à 1 983 F.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

APPROUVE le projet,

DECIDE de verser au SDEHG une contribution au plus égale à 1 983 F,

IMPUTER la dépense sur les crédits ouverts à l'article 238 du budget primitif de 2000.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 10

Jeune

